



Villers-Semeuse

Affiché le :

* * * * *

Monsieur le Maire de la commune de Villers-Semeuse.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1, L 2212.2, L 2213.1 et suivants,

Vu le code de la route et notamment l'article R 417-10.

Vu la demande exceptionnelle de RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS sollicitée par la société « GABELLA » de SEDAN (08200) en vue de permettre la réalisation d'un conteneur à verres enterré pour le compte de « ARDENNE MÉTROPOLE » à proximité du transformateur « Le Cerisier » situé sur la partie arrière de la rue du Docteur L'Hoste, à compter du Lundi 24 Novembre 2025.

Considérant qu'il convient de prendre les mesures de police qui s'imposent pour assurer la mise en application de cette occupation exceptionnelle d'emplacements sur le domaine public,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Les intervenants de la société « GABELLA » de Sedan SONT AUTORISÉS à stationner plusieurs véhicules de chantier sur des emplacements de stationnement attenants au poste transformateur « Le Cerisier » et à la benne à verres existante situés à l'arrière de la RUE DU DOCTEUR L'HOSTE - TROIS emplacements sur la gauche face au poste et DEUX emplacements à gauche de la benne à verres actuellement en place afin de permettre la RÉALISATION D'UNE BENNE À VERRES ENTERRÉE, à compter du LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 et jusqu'à la fin des opérations. (*fin des travaux estimée au Vendredi 28 Novembre 2025*) Des barrières matérialiseront les emplacements réservés au stationnement de ces véhicules de chantier et seront mises en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché sur l'une des barrières réservant les emplacements par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Messieurs les agents du service de la Police Municipale de Villers-Semeuse, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ainsi que les agents placés sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Jérémie DUPUY

2025-11-24 17:38:35